



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

47319

33 - Insertion

### Fonds d'action social territorial (FAST) Soutien aux actions collectives sur Rennes

Le lundi 05 décembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h35.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 21 novembre 2021 relative au soutien aux actions collectives sur Rennes ;

## Exposé :

L'instance technique de validation des projets de l'agence de Rennes a validé un projet d'action collective porté par le centre départemental d'action sociale du Blosne, le centre communal d'action sociale et le centre social du Blosne. Il s'agit de l'épicerie sociale Ty Sol qui fonctionne une matinée par semaine depuis octobre 2010.

Elle permet aux personnes de bénéficier de produits à prix réduits et de participer à des ateliers cuisine. Le bilan du projet fait apparaître que cette épicerie, au-delà d'une simple distribution alimentaire, est avant tout un lieu de ressourcement et de lien social.

Pour favoriser ce lien entre les personnes, un atelier cuisine et des animations diverses sont organisés chaque semaine avec les bénéficiaires. Cet atelier est animé par deux professionnels (centre départemental d'action sociale et centre social) et basé sur les produits de l'épicerie sociale et d'autres achetés en complément. La contribution du Fonds d'action social territorial (FAST) à hauteur de 1 098 € à l'Association rennaise des centres sociaux (ARCS) permettra de financer ces animations, dont l'atelier cuisine et un spectacle pour Noël.

## Décide :

- d'attribuer une participation d'un montant de 1 098 € à l'association rennaise des centres sociaux, détaillée dans le tableau joint en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 6 décembre 2022

ID : CP20220923

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation